



Expulsion quelques jours avant la trêve hivernale

Par **philreg**, le **14/10/2014** à **22:42**

Bonjour,

Aujourd'hui mon voisin viens d'être expulsé de son logement. c'est un homme de 72 ans avec de gros problèmes cardiaques.

Suite à cette expulsion nous avons du appeler les pompiers pour l'amener aux urgences, car il était sous le choc de devoir quitter son appartement et ne se sentait pas bien.

Quelques heures plus-tard il sortit de l'hôpital pour se rendre à l'adresse où il devait soit disant être hébergé dans un centre. On lui à rétorqué que ce n' était plus l'heure.

Donc ce pauvre homme dort dans la rue.

Est-ce normal que le bayeur n'est pas prévu un relogement temporaire et que la police et l'huissier le jette ainsi à la rue.

Merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **15/10/2014** à **09:49**

Bonjour,

humainement non mais légalement... Je ne pense pas que le bailleur, l'huissier et la police doivent s'occuper de cela ?

Par **janus2fr**, le **15/10/2014** à **09:51**

Bonjour,

Il ne faut pas oublier qu'une expulsion ne s'obtient pas en claquant les doigts, c'est une longue procédure de probablement plusieurs années. La surprise du locataire et son état de choc me semble alors étonnante...

Par **Visiteur**, le **15/10/2014** à **10:06**

des années.. peut être pas quand même ! Mais pas en claquant des doigts c'est certain ! Ce monsieur devait être au courant ! Vous assistez à l'effet final qui doit être impressionnant mais

vous ignorez probablement tout ce qui s'est passé en amont ? un peu comme les icebergs !
La partie immergée est bien plus grande que la partie visible ! Les bailleurs ne sont pas tous
d'immondes sal... assoifés d'argent ! et les locataires des gentils victimes innocentes !

Par **janus2fr**, le **15/10/2014** à **10:11**

[citation]des années.. peut être pas quand même ! [/citation]

Vous avez déjà essayé de faire expulser un locataire ? Moyenne, 2 à 3 ans...

Et parfois, impossible.